

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 35 (1950)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de
crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois.

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.
Abonnements privés Fr. 3.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81.

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., à Lausanne

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Dans nos dernières chroniques, nous avons déjà émis diverses considérations sur l'évolution des conditions qui régissent le marché suisse de l'argent et des capitaux, en mettant l'accent sur certains inconvénients graves que comportent pour certains secteurs économiques, la pléthore extraordinaire actuelle de disponibilités et la baisse des taux qui en résulte.

Loin de s'améliorer, la situation a au contraire empiré au cours des dernières semaines. La demande toujours plus forte des valeurs de placement a provoqué une nouvelle hausse des cours en bourse de sorte que le rendement des principaux fonds publics fédéraux — rendement calculé sur la base du délai de dénonciation — est tombé jusqu'à 2,30 %, niveau le plus bas qu'il ait jamais connu. Pour enrayer l'afflux d'argent, les grandes banques ont non seulement réduit à 2 $\frac{3}{4}$ %, 2 $\frac{1}{2}$ % et même 2 $\frac{1}{4}$ % le taux de leurs obligations, mais certaines d'entre elles vont encore jusqu'à restreindre et même supprimer complètement l'émission de nouveaux titres. Il résulte de cela que le public de placement se rabat momentanément sur les banques et caisses cantonales et régionales. Tenues à certains égards envers leur clientèle, ces dernières ne peuvent recourir à des mesures aussi draconiennes de refoulement et se bornent pour l'instant à baisser le taux des nouvelles obligations au-dessous de 3 %. A la fin de l'année dernière, le taux moyen des obligations était de 2,58 % chez les grandes banques et de 2,72 % chez les principales banques cantonales. Ces moyennes ont encore fléchi dès lors, avec, parallèlement, une baisse des taux

de la caisse d'épargne et des comptes courants.

* * *

A quoi faut-il attribuer cette abondance de capitaux qui pèse présentement si lourdement sur les taux ? A une foule de facteurs positifs et négatifs qui agissent dans le même sens et qui se résument en ceci : les capitaux se créent et s'amassent sans cesse alors que les possibilités de placement se réduisent de plus en plus.

Considérons d'abord le premier élément, l'amas extraordinaire de capitaux.

Si l'épargne privée a de la peine à se constituer en raison de la cherté de la vie et de l'accroissement des besoins qu'entraîne la vie moderne, l'épargne collective a pris une extension considérable. Les caisses de retraite et fonds de prévoyance des entreprises se sont multipliés. Les assurances sur la vie ont pris un développement qui ne marque aucun arrêt. L'A.V.S. oblige enfin chacun à épargner et ces petits ruisseaux ne forment même plus une grande rivière, mais alimentent un océan. Y compris l'A. V. S., on estime que l'épargne collective représente un capital de 1 à 1,5 milliard de francs à placer chaque année.

A quoi s'ajoute le fait que la prospérité économique de ces dernières années a fourni à beaucoup des gains supplémentaires et a fait augmenter les dividendes des sociétés anonymes.

Enfin, dans le domaine commercial, des capitaux sont devenus disponibles à la suite de la forte contraction de nos importations dont le montant s'est abaissé de 5 milliards de francs en 1948. à 3,8 milliards en 1949.

Et, indépendamment de cela, il y a la masse considérable des capitaux étrangers réfugiés chez nous.

Le second élément de l'abondance d'argent est la raréfaction des possibilités de placements.

Tout d'abord les émissions offertes au public se font de moins en moins nombreuses parce que les corporations de droit public encaissent de gros impôts qui mettent leur trésorerie à l'aise ou empruntent directement à l'A. V. S.

Dans l'autre sens, les remboursements d'emprunts ne font que s'accroître. L'an dernier, il a été demandé sur le marché des capitaux 460 millions et il en a été remis 932 en circulation. Pour 1950, on nous annonce déjà la dénonciation par la Confédération de l'emprunt 3 $\frac{1}{2}$ % de 1941, de 280 millions, pour le 31 mai et de l'emprunt 3 $\frac{1}{2}$ % de 1940, de 125 millions, pour le 15 juin.

Outre cela, la construction subissant un ralentissement, les possibilités de placements hypothécaires se limitent de plus en plus.

Ces quelques considérations expliquent que l'argent soit si abondant sur le marché suisse.

Surabondance de capitaux ne signifie pas richesse. La pression qu'exerce cette masse trop considérable de fonds sur les taux d'intérêt avilit l'épargne et devient jusqu'à un certain point dangereuse pour les institutions de prévoyance publiques et privées et même pour l'A. V. S., dont la structure exige aussi un rendement minimum qui risque de ne plus être obtenu.

Parmi les moyens étudiés pour réduire cette masse trop considérable de capitaux figure la reprise sur une plus grande échelle de l'exportation des capitaux qui se tient encore dans de très modestes limites. D'aucuns suggèrent également à la Banque Nationale de rétablir le mar-

ché libre de l'or. D'autres préconisent de modifier le système de l'A. V. S. et de la baser sur la répartition au lieu de la capitalisation. Toutes ces opérations comportent des risques et des inconvénients de tous ordres et une solution véritablement opérante n'est pas aisée à trouver.

L'effondrement actuel des taux créanciers risque de mettre en mouvement également les taux débiteurs et de causer ainsi certaines perturbations. Les usagers du crédit bancaire escompteront peut-être un allègement immédiat des conditions qui leur sont faites. C'est là naturellement chose impossible pour l'instant. Le budget des établissements de crédit restera grevé pendant longtemps encore par les fonds qu'ils ont dû se procurer ces deux dernières années sous forme d'émission d'obligations à taux élevés et d'emprunts onéreux dans les centrales de lettre de gage. Outre cela, les réserves de disponibilités imposées par la loi et les capitaux en chômage qu'ils détiennent sont pour eux présentement un lourd handicap. Certes, la demande croissante de titres hypothécaires ramènera rapidement à 3 ½ % le taux des prêts hypothécaires en premier rang sur les places où il était monté à 3 ¾ %. Une baisse plus accentuée ne serait toutefois nullement désirable, car un taux hypothécaire de 3 ½ % peut être considéré comme modique et absolument supportable par toute exploitation normalement fondée. Un taux modéré et stable est finalement celui qui sert le mieux les intérêts des usagers du crédit et de l'économie générale. C'est le cas notamment pour l'agriculture : un taux d'épargne convenable sert finalement aussi bien ses intérêts qu'un taux hypothécaire de conjoncture anormalement bas. Le contribuable a également intérêt à ce que le rendement des fonds sociaux ne s'amenuise pas trop, car ce serait à lui à combler les déficits sous forme d'impôts. Ces fonds devront donc favoriser à l'avenir encore la stabilisation des taux et non se livrer sur le marché à une concurrence effrénée et préjudiciable finalement à l'intérêt général.

* * *

Les caisses Raiffeisen devront naturellement adapter leur politique financière aux exigences particulières actuelles. Pour rester fidèles à leur mission, elles continueront à accepter sans restriction l'épargne et les fonds provenant de leur circonscription coopérative. En revanche, elles refouleront les capitaux que leur offrent, soit directement soit par truchement souvent, des personnes du dehors sans attaches sincères avec notre mouve-

ment. Ces capitaux anonymes en quête de placement momentané ne sont non seulement d'aucun profit pour les caisses, mais sont susceptibles de mettre souvent ces dernières dans un état de dangereuse dépendance. En effet, les expériences faites ont démontré que ces capitaux ne peuvent pratiquement pas être affectés à des prêts et crédits car ils repartent généralement brusquement lorsque le vent tourne, risquant alors de mettre la caisse en grave difficulté de trésorerie.

Les nouveaux capitaux de la clientèle locale ne seront naturellement acceptés qu'au taux du jour, cela spécialement lorsqu'il s'agit de placements contre obligations qui lient la caisse pour plusieurs années.

L'échelle suivante peut être considérée comme rationnelle en ce qui concerne les *taux d'intérêts créanciers* :

Obligations : 2 ¾ % maximum 3 %, à 5 ans de terme ;

Caisse d'épargne : 2 ¼ %—2 ½ % ;

Compte courant : 1—1 ¼ %.

Parallèlement, on appliquera normalement 3 ½ % aux prêts hypothécaires de premier rang et 3 ¾—4 % à ceux de second rang avec garantie complémentaire. Pour les prêts sur cautions ou engagement de bétail, les conditions courantes seront de 4—4 ¼ %. Nombre de caisses qui disposent déjà de fortes réserves et

des fonds propres exigés par la loi sur les banques seront encore à même d'appliquer des conditions plus favorables. Elles en feront bénéficier avant tout leurs sociétaires titulaires d'emprunts en second rang d'hypothèque, cautions ou engagement de bétail.

Se référant à ces taux, un correspondant du *Paysan fribourgeois* signalait dernièrement qu'il existait encore sur le territoire de son canton (ailleurs aussi) des établissements de crédit qui réclament encore en seconde hypothèque des taux de 4—4 ½ % plus ¼ ou ½ % de commission. Cela démontre le privilège qu'il y a d'être sociétaire d'une caisse Raiffeisen, cette dernière jouant un rôle de plus en plus marquant de régulateur des taux d'intérêts débiteurs à la campagne.

En considération de la situation actuelle du marché, la caisse centrale se voit contrainte également de reviser légèrement les taux qu'elle applique à ses caisses affiliées.

Faire bénéficier les débiteurs et les déposants de conditions toujours favorables sans négliger pour cela la bonne santé de l'association, restera à l'avenir encore la ligne directrice de la politique financière de toute caisse. Cela oblige les dirigeants à suivre attentivement l'évolution du marché et de tenir compte de ses exigences.

Sx.

Un anniversaire à la Direction de l'Union



M. J. B. HEUBERGER

secrétaire général de l'Union suisse
directeur de l'Office de revision

célébrera le 11 mars prochain son 60^e anniversaire.

Le directeur Heuberger est né le 11 mars 1890 dans une famille de petit paysan saint-gallois. Ses études terminées, il fit tout d'abord un stage dans l'administration des postes. En 1917, ensuite du développement que le mouvement raiffeiseniste commençait à prendre et des tâches nouvelles et toujours plus importantes qui incombèrent à l'Union, les comités centraux décidèrent l'institution d'un secrétariat permanent et firent appel à M. Heuberger pour occuper le poste ainsi créé de secrétaire de l'Union. La tâche de ce nouveau fonctionnaire fut alors définie comme suit : propagande, conférences, renseignements et informations sur toutes les questions intéressant le crédit agricole, défense des intérêts généraux du mouvement, revision des caisses affiliées et rédaction de l'organe officiel du mouvement le *Raiffeisenbote*. On se rend compte que cette fonction n'était pas une sinécure. Tout était à créer, à organiser, à édifier. M. Heuberger se mit courageusement à la tâche et s'avéra d'emblée l'homme de la

situation. A ce travail gigantesque, il donna, sans se lasser jamais, son intelligence perspicace, son courage, c'est-à-dire son cœur, son temps de la meilleure partie de ses années : il se donna tout entier. Energique, travailleur infatigable, organisateur adroit, animateur, chef au dynamisme entraînant, il remplit la lourde tâche qui lui était dévolue avec un brillant succès et il fut incontestablement le principal artisan du développement extérieur considérable du mouvement raiffeiseniste suisse de 1917 à nos jours. C'est également sur son impulsion que se sont créées la plupart des institutions auxiliaires de l'Union, telles la Coopérative de cautionnement, la Caisse d'allocations familiales, etc. En 1935, M. Heuberger était promu directeur de l'Union.

Le directeur Heuberger est un raiffeiseniste dans l'âme. Comme Raiffeisen, comme Traber, il place très haut l'idéal de nos institutions. Il leur attribue une haute mission, non seulement économi-

que mais surtout sociale, spirituelle, chrétienne. Nous saluons particulièrement en M. le directeur Heuberger le chef qui réclame partout ordre, discipline, travail, dévouement, soumission de l'intérêt personnel à l'intérêt général. Nous saluons en lui le pilote raiffeiseniste avisé qui conduit d'une main ferme la barque de l'Union au travers des écueils. Ardement convaincu de la haute valeur et de la portée des principes raiffeisenistes, toute son activité tend à les inculquer et à les maintenir vivants et agissants dans notre mouvement coopératif. M. le directeur Heuberger n'admet pas de compromis et est toujours prêt à prendre sur lui les conséquences les plus désagréables d'une décision lorsqu'il s'agit de faire respecter les statuts et l'idéal sacré des fondateurs. Et si le mouvement Raiffeisen suisse est aujourd'hui uni, sain, robuste et prospère, dans son esprit et dans sa matière, le mérite en revient pour une bonne part au directeur Heuberger.

Nous sommes certains de traduire les sentiments unanimes de la communauté raiffeiseniste suisse en présentant au directeur Heuberger, à l'occasion de son 60^e anniversaire, avec nos chaleureuses félicitations, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour lui et pour sa famille qui n'a malheureusement pas toujours été favorisée par le sort. Nous lui adressons également notre hommage de haute estime et de reconnaissance profondément sentie pour tous les éminents services rendus à la cause, pour l'œuvre de vie qu'il a déjà accomplie. Nous lui souhaitons de pouvoir donner longtemps encore à notre mouvement le concours de ses capacités, de sa foi rayonnante, de son travail qui a toujours été la réalisation harmonieuse de lui-même, en collaboration avec son entourage.

Le Raiffeisenisme suisse et le pays tout entier à qui il a donné beaucoup déjà attendent de lui beaucoup encore !

H. Sx.

UN FORMATEUR DE CHEFS

(A l'occasion du 60^e anniversaire de M. le directeur J. Heuberger.)

On demande des chefs, on en demande partout ; on en demande dans nos communes ; on en demande pour nos mutualités de crédit. Ceux qui veulent rénover le monde songent à des remèdes vigoureux. Ils parlent de discipline, assurent que l'esprit de discipline a relevé les pays en désarroi. C'est vrai. Mais il faut redouter la paresse que l'on se hâtera de cacher sous l'uniforme de la discipline. Je crois ne pas me tromper en répétant que c'est de ne pas savoir vouloir que végètent ou s'anémient nos personnes, comme nos associations. Il est admirable de penser à former des chefs, des commandants, des hommes de gouvernement, ces fameux cadres qui manquent dans un pays si riche de valeurs intellectuelles, mais si généralement pauvre en initiatives et en dévouements ; seulement il ne faut pas s'en tenir là ; il faut rendre aux hommes le sens de la responsabilité personnelle et sociale ; il faut que chacun ait d'abord sa propre tête comme chef, il faut que chacun ait d'abord son propre cœur comme moteur. Ce serait pour le Suisse un mal irréparable que de consentir à l'abdication totale de son esprit en faveur d'un autre qui, n'étant pas Dieu, aurait mandat de penser et de vouloir pour lui. Contre cette mystique, on ne préviendra jamais trop nos associés.

Il faut des chefs à nos caisses Raiffeisen pour leur assurer leur plein rende-

ment ; mais ces chefs locaux doivent avoir au-dessus d'eux un état-major, où ils trouvent des conseils, des exemples, des directions en toute chose. Ces chefs suprêmes, nous avons le bonheur de les posséder dans la direction de l'Union, avec à la tête M. le directeur Heuberger.

« Je soupçonne chez Gambetta, disait Thiers, un oubli absolu dans la pratique de ce qu'il préconise en théorie. Lui aussi promettait déjà (à l'unique condition qu'on lui donnât le pouvoir), la paix, la liberté, la prospérité... Il nous donne un pays divisé, affaibli, dépeuplé, paganisé, mûr pour la révolution... »

M. le directeur Heuberger commença par faire ce qu'il enseigne et réclame : le courage, le désintéressement, le service et le dévouement !

Vrai chef, travailleur ardent, M. Heuberger se familiarisa avec nos quatre langues nationales pour mieux comprendre les besoins de nos populations ; il étudia sans désespérer la doctrine Raiffeisen qui n'a plus de secret pour lui ! Rompant aux affaires financières dès son entrée à l'Union suisse, il fut appelé à faire partie de la Commission de la Banque Nationale où se traitent toutes les questions de la haute finance. Il siège également au Conseil d'administration de l'Assurance vieillesse et survivants. Nous devons donc rendre hommage à cet homme, à ce chef qui, depuis plus de 30 ans, dirige d'un

œil clairvoyant, avec une maîtrise incomparable les destinées des caisses Raiffeisen de la Suisse. Vrai chef, il forme de vrais chefs. Avec sa flamme conquérante, son optimisme fondé sur la connaissance des hommes, son cran de réalisateur, il redit à certains contemporains que glace une psychose de peur, cette consigne du Christ : « Ayez confiance, ne craignez pas ! Agissez virilement ! Soyez forts ! »

Mais cette force de volonté n'exclut pas la bonté. On ne donne que ce que l'on a. Une fontaine n'arrose la prairie que si elle déborde ; ainsi l'apostolat Raiffeiseniste, le vrai, n'est que l'épanchement du trop plein de l'enthousiasme pour notre grande cause. Ce qui nous manque un peu, c'est de l'ardeur conquérante. Si chacun de nous était, comme M. le directeur Heuberger, un centre de rayonnement, si nous mettions à défendre notre cause autant d'entrain que d'autres à propager leur doctrine funeste, il y aurait quelque chose de changé ! La révolution est à refaire, affirmait Tardieu. C'est la révolution évangélique d'abord qu'il faut refaire, en nous redonnant la maîtrise sur nos passions, en nous rendant secourables à nos frères, en gérant nos institutions au plus près de nos consciences.

Mais déjà une grande foule d'administrateurs, une élite consciente de ses devoirs sont à l'école de M. le directeur Heuberger, formateur de chefs. Ce n'est donc pas « le grand soir » qui se prépare, mais « le grand matin ».

V. Raemy.

*Comme employé de l'PTP
Alphonse Victor C'est le
la tâche.*

L'argent et nous

(Extrait du rapport présenté à l'assemblée des délégués du 18 octobre 1949 par M. Henri Monnard, curé-doyen, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand.)

L'argent a toujours exercé sur les hommes une espèce de fascination. Gagner de l'argent n'est-il pas le souci dominant de la plupart des hommes, le sujet le plus fréquent de leurs conversations, l'objet le plus cher de leurs préoccupations.

Ceux qui n'en ont pas envient ceux qui en ont «les riches». Ceux qui en ont, en désirent toujours davantage, malgré les grands soucis que cet argent leur procure. On dit bien que l'argent ne fait pas le bonheur, mais on ajoute aussitôt qu'il y contribue.

Pour s'en procurer on voit des hommes s'acharner au travail, ne tenir compte ni de leur santé, ni des obligations de famille, ni des devoirs de la vie sociale. On en voit d'autres, encore moins consciencieux, user de n'importe quelles ruses ou tromperies, pour acquérir, sans travail, une fortune. On profite pour cela de toutes les circonstances, même de la misère publique ou des malheurs d'autrui. On peut dire que les spéculations honteuses sont de plus en plus à l'ordre du jour, surtout dans le monde de la finance.

Il est bien rare de rencontrer des hommes parfaitement désintéressés qui acceptent avant tout des tâches pour le bien de leurs semblables. Sans doute à chaque charge, à chaque responsabilité doit correspondre un salaire équitable, mais bien souvent ces responsabilités ne sont recherchées qu'en raison des possibilités d'acquiescer plus ou moins honnêtement de l'argent. Un Mussolini ou un Hitler, pour ne parler que de disparus, sous couvert d'un idéal politique, n'ont-ils pas eu autant le souci de s'enrichir personnellement que de faire la grandeur de leur pays? Que dire de leurs acolytes, dont la disparition a révélé, la plupart du temps, un enrichissement éhonté. Ce que ceux-ci ont fait en grand, d'autres, au génie moins puissant, mais à la volonté non moins pervertie, l'ont fait et le font encore en plus petit. C'est le même esprit qui les anime et que nous retrouvons, hélas, dans toutes les classes de la société.

Ce qui se passe sur le plan individuel, se passe aussi sur le plan des peuples et des nations. Il semble bien que les diver-

gences entre les peuples sont avant tout d'ordre économique. La politique, c'est-à-dire le système de gouvernement, est dominée par la préoccupation économique, c'est-à-dire par le souci de la répartition de la richesse. Les deux blocs qui s'opposent, Anglo-Saxon d'une part, U.R.S.S. d'autre part, ne représentent-ils pas avant tout deux conceptions différentes de l'ordre économique, le libéralisme et le communisme? Deux conceptions également fausses, car elles ont l'une et l'autre, comme base de leur système, des préoccupations essentiellement matérielles. Il y a entre les deux systèmes d'autres divergences de l'ordre moral, social et politique, mais ces divergences sociales sont commandées par l'ordre économique. Il n'est pas exagéré de dire que le monde actuel est dominé par la question des biens matériels. La guerre que nous avons connue et celle que nous redoutons, c'est la primauté de l'argent, sous l'étiquette d'idéologie, ne sont en réalité qu'une lutte pour la possession de la richesse. Où est le temps, où l'on avait assez d'idéal pour mener des guerres désintéressées : guerres de religion pour la défense de la foi, les Croisades pour la libération des Lieux Saints?

Si l'on essayait de remettre les choses en place et d'établir une juste hiérarchie des valeurs? Les vraies valeurs, les valeurs premières et essentielles, ce ne sont pas les richesses matérielles, mais l'homme lui-même et dans l'homme ce qu'il y a de plus parfait, son âme, avec toutes ses richesses intellectuelles, morales et surnaturelles. C'est là une vérité élémentaire dont l'oubli est la cause de tous nos maux. Si nous étions convaincus de cela, nous ferions tout notre possible pour établir un ordre politique, social et économique permettant le parfait épanouissement des valeurs spirituelles, c'est-à-dire en définitive, une vie chrétienne. Quelle est dans cette perspective la place de la richesse?

L'homme n'a pas seulement une âme, il a aussi un corps qui doit être au service de l'âme, mais un corps qui a ses exigences : nourriture, vêtements, logement.

L'homme n'a pas seulement la responsabilité de sa propre personne, mais très souvent la responsabilité d'une famille, femme et enfants, c'est dans l'ordre voulu de la nature, donc par Dieu, que les biens matériels servent à l'entretien et au bien-être du corps. Nous avons donc le droit et même le devoir d'acquiescer et de conserver les biens nécessaires à la vie.

Tous les hommes ont ce droit, et c'est

par conséquent un devoir pour la société d'établir un ordre politique, social et économique permettant la réalisation de ce droit. Tous les hommes sont d'accord sur ce principe, mais quand il s'agit de choisir l'ordre le plus favorable, les divergences commencent.

La préoccupation d'acquiescer des biens est donc légitime, mais à certaines conditions. Tout d'abord ils ne doivent pas être recherchés pour eux-mêmes, comme s'ils étaient le but final de notre activité, mais uniquement comme moyens pour parvenir à des biens plus précieux. Ils nous sont utiles dans la mesure où ils nous aident à vivre plus humainement, c'est-à-dire, à vivre en hommes intelligents, en hommes libres et enfin en enfants de Dieu. Ils nous sont nuisibles dans la mesure où ils sont une entrave à cette vie supérieure. C'est pour cela que le Christ a maudit les riches, c'est-à-dire ceux qui mettent leur idéal dans l'acquisition de la richesse, qui considèrent les biens matériels comme un but et non comme un simple moyen. Le «Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme» est la parole employée par le Christ pour traduire énergiquement la subordination des valeurs matérielles aux valeurs spirituelles. Il ne condamne pas l'usage de l'argent. Le Christ n'a-t-il pas travaillé pour gagner sa vie et celle de sa mère? N'a-t-il pas commandé de payer l'impôt à César? N'y avait-il pas un caissier parmi les Apôtres? Il est vrai, que ce caissier n'est pas un modèle pour nous, mais cela suppose que les Apôtres disposaient de ce qui était nécessaire à leur entretien. Le Christ ne condamne pas l'usage de l'argent, Mais entouré qu'il était de la troupe cupide des Pharisiens, Il a condamné énergiquement l'attachement injuste aux biens de ce monde, et montré combien étaient plus précieux les trésors que ni la rouille ne ronge, ni les vers ne détruisent.

Le vrai trésor d'un chrétien est au-dessus de cette terre et c'est là aussi que doit être son cœur. C'est un fait d'expérience que trop ou trop peu de richesses empêchent l'homme de vivre humainement parce que l'un et l'autre comportent des préoccupations incompatibles avec la vie spirituelle. Il avait raison le sage qui dans l'Ancien Testament déjà faisait cette prière : « Seigneur ne me donnez ni la pauvreté, ni la richesse, mais accordez-moi seulement ce qui est nécessaire à mon entretien ». Cette prière exprime déjà la juste place de la richesse : pourvoir aux

nécessités de notre corps pour que notre âme puisse vivre librement.

S'il est permis de rechercher les biens matériels, comme moyens d'existence et non comme but de notre vie, cette recherche est soumise à d'autres conditions : respect des droits de Dieu (repos du dimanche), respect des droits du prochain : justice et loyauté, respect des devoirs envers soi-même; soin de sa santé, etc.

Je n'insiste pas sur ces points, cela nous entraînerait trop loin.

Est-il nécessaire, chers amis, de vous faire remarquer que les principes sur lesquels reposent nos Caisses Raiffeisen sont parfaitement conformes à la doctrine chrétienne de l'argent ? Nos institutions n'ont-elles pas pour but de mettre l'argent au service de la vie ? Nous cherchons à donner à chacun le juste souci de l'économie afin qu'il ne tombe pas dans la misère, mais nous ne favorisons pas les profiteurs qui veulent spéculer et gagner injustement au mépris de leurs semblables. Pas de tantièmes sur les actions, pas de taux élevés pour les emprunteurs, pas de faveurs aux riches, pas de charges excessives aux pauvres. Pour chaque demande d'emprunt le souci premier des comités n'est-il pas de voir si le prêt est nécessaire, utile ou si, au contraire, il n'est pas nuisible.

Ne trouve-t-on pas dans nos Caisses le dévouement sans compensation matériel-

le ? Les membres des Comités n'ont pas accepté une responsabilité en vue de s'enrichir personnellement, mais bien pour rendre service à la communauté. Nous ne faisons pas un bénéfice annuel dans le but d'enrichir des particuliers, ni même d'enrichir nos Caisses, mais uniquement pour assurer à nos institutions une base solide qui permettra dans l'avenir de rendre encore de plus grands services.

Nos Caisses sont certainement une réalisation concrète de l'esprit chrétien en matière financière et j'exprime le vœu qu'elles contribuent, par leur influence et leur exemple, à conserver à nos populations la juste compréhension du rôle de l'argent dans la vie.

Notre laisser-aller

« En cours de procès, on aborde le mythe de la confiance, auquel vont se cramponner tous les inculpés. Tout se faisait entre amis, entre frères, sans contrôle, à la grâce de Dieu. Et tout marchait bien. Personne ne se turlupinait. »

Tribune de Genève.

Le chroniqueur judiciaire de la *Tribune de Genève* rend assez bien l'impression pénible et fâcheuse que nous ressentons, à lire les débats du grave procès de Vevey. Il semble vraiment que le drame affreux, qui causa la mort de tant de victimes, est le résultat d'une série de petites négligences toutes imputables à cette espèce de bonhomie tranquille — fort agréable au demeurant — qui peut se révéler criminelle.

Nos journaux vaudois relèvent aussi que la tragédie des Oisillons met à jour plusieurs délits d'inconscience et d'irresponsabilité. Jusqu'à cette affaire d'échelle, qui nous paraît un comble.

Mais le quotidien genevois semble mettre un malin plaisir à énumérer toutes ces négligences et paraît vouloir les imputer à nos mœurs vaudoises volontiers approximatives, peu pressées et peu précises.

Il en est que ce discret reproche blessera profondément dans leur honneur cantonal. Ne nous indignons pas trop vite et, sans trop nous préoccuper de ce que les autres peuvent penser de notre caractère, voyons tranquillement si cette navrante affaire n'est pas effectivement

le signe d'un certain laisser-aller, qui caractérise souvent notre race.

Et pensons-y sérieusement, car le drame de ces pauvres gosses asphyxiés est bien propre à susciter en nous des réflexions graves et sincères. Sans doute, le cas des Oisillons semble extrême et révèle une inconscience qui nous abasourdit. D'autant qu'il s'agissait là d'une pension d'enfants et que les responsabilités s'en trouvaient décuplées.

Mais à bien lire l'interrogatoire et les réponses des inculpés, à bien se représenter les choses telles qu'elles se sont passées là-haut, qui ne frémit à la pensée de ses propres négligences ? J'ai bien regardé la photo des inculpés et j'ai eu tellement l'impression d'avoir affaire à de pauvres et braves gens, comme vous et moi, coupables et victimes d'une confiance excessive et d'un laisser-aller qui, dans une moindre mesure, sont aussi notre fait. Oui ou non ?

Est-ce que dans nos villes et villages vaudois — ailleurs aussi bien sûr, mais c'est de nous qu'il s'agit ici — les affaires et démarches sont toujours faites à l'heure dite et à la lettre de tous les règlements ? Est-ce que, singulièrement dans les questions qui touchent aux risques de toutes sortes, les responsables et nous-mêmes faisons toujours preuve d'une ponctualité et d'une exactitude exemplaire ? Ne nous arrive-t-il jamais de renvoyer d'un ou de plusieurs jours des décisions et des réalisations qui sont pourtant urgentes ?

Je sais plusieurs villages vaudois auxquels s'applique assez bien la description

du chroniqueur genevois. Lisez bien et dites-moi si ce n'est pas exactement ça. « Tout se fait entre amis, entre frères, sans contrôle, à la grâce de Dieu. Et tout marche bien. Personne ne se turlupine. »

C'est très beau, la bonhomie tranquille et aimable. C'est même une belle qualité de notre race, qui nous évite bien des tracasseries inutiles. Mais il est des affaires où cette bonhomie bienheureuse et proverbiale n'est plus de mise, où un contrôle sévère s'impose, et des tracasseries aussi. Pour notre bien.

C'est très beau la grâce de Dieu. C'est même ce qu'il y a de plus beau dans tout le monde. Mais la grâce de Dieu ne se laisse pas mobiliser gentiment pour couvrir nos négligences, lenteur et paresse.

Je ne sais pas quel jugement sera rendu à Vevey. Nous avons toute confiance dans le Tribunal et son président. Mais on ne m'enlèvera pas de l'idée que les inculpés, s'ils sont condamnés, payeront aussi pour nous. Et que le drame de ces pauvres enfants nous est à tous une leçon. Qu'au moins leur mort affreuse serve à ça ! Nous le souhaitons avec le même sérieux que nous mettons à réitérer notre profonde sympathie aux familles, dont l'affliction doit être péniblement renouvelée par ces débats de Vevey.

Le drame des Oisillons doit nous être mémorable à tous, pour que très longtemps il rappelle à notre conscience vaudoise que ses petites négligences peuvent avoir des conséquences terribles et criminelles.

A. Girardet.

(dans la *Nouvelle Revue de Lausanne*).

Les Caisses Raiffeisen aux Pays-Bas

Tout comme en Suisse, le mouvement Raiffeisen a pris naissance en Hollande à la fin du siècle dernier. Mais son développement a été plus rapide et plus marquant que chez nous.

Les Pays-Bas comptent aujourd'hui 1318 caisses de crédit mutuel. Elles sont groupées en deux fédérations, dont l'une a son siège à Utrecht et l'autre à Eindhoven. Ce système de deux fédérations bilatérales n'est pas des plus heureux. Il provient du fait que la vie sociale des Pays-Bas est divisée politiquement et organiquement en deux entités, la ligne de démarcation étant tracée par les convictions religieuses.

Les caisses Raiffeisen néerlandaises sont essentiellement des coopératives d'épargne et de crédit. Les 581 caisses affiliées à la Fédération d'Eindhoven ne font que du crédit à l'agriculture, tandis que les 731 caisses affiliées à la Fédération d'Utrecht étendent leurs opérations de crédit à toute la population rurale, comme c'est le cas en Suisse.

A fin 1948, la somme des bilans des caisses Raiffeisen néerlandaises se montait à 1 milliard 400 millions de florins (environ 2.2 milliards de francs suisses). 1300 millions de florins sont représentés par les dépôts d'épargne et 29.4 millions par les réserves. Il est intéressant de constater que les caisses Raiffeisen disposent de plus de 20 % des capitaux confiés à l'ensemble des établissements du crédit du pays, alors qu'en Suisse, la proportion n'est que de 5 % à peine. Elles jouissent de la considération générale et de la confiance de la population rurale qui travaille pour ainsi dire exclusivement avec elles. Diverses lois régissent la constitution et le fonctionnement des sociétés coopératives. Tout en observant une stricte neutralité à leur égard, le gouvernement leur témoigne une grande sympathie et leur accorde en toute circonstance son appui moral.

La structure organique des fédérations nationales est plus ou moins semblable à celle de l'Union suisse. Toutes deux possèdent un service de revision très développé et une caisse centrale autonome faisant l'office de chambre de compensation entre les caisses affiliées. Elles exercent une surveillance étendue de ces dernières et leur prêtent assistance en toutes circonstances. Elles ont leur siège dans de vastes bâtiments, modernement installés, et disposent d'un important personnel. Ainsi, la Fédération d'Utrecht occupe

200 personnes et celle de Eindhoven 125. Avec 900 caisses, l'Union suisse fait face à ses prestations avec un effectif de 65 fonctionnaires seulement, cela en partie grâce à un travail plus intensif.

La centrale d'Utrecht a une somme de bilan de 822 millions et celle de Eindhoven de 528 millions, soit ensemble 1350 millions de florins (2 milliards 160 millions de francs suisses). Elles disposent de 22 millions de réserves. Cette importance des centrales résulte du fait que les caisses locales n'ont que peu d'occasion de faire valoir leurs capitaux sur place. C'est ainsi que, durant la guerre, 93 % des capitaux confiés aux caisses ont été dirigés sur les centrales. A deux exceptions près, toutes les caisses sont créancières et disposent d'une liquidité considérable. Les fonds confiés aux centrales sont investis principalement en bons du trésor de l'Etat et en titres d'emprunts divers, en partie aussi à des prêts et crédits aux communes et aux organisations agricoles.

Vu l'extrême liquidité du marché de l'argent, les taux sont bas. Les caisses affiliées bonifient ordinairement 2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{1}{2}$ % aux dépôts d'épargne et $\frac{1}{2}$ à 1 $\frac{1}{4}$ % aux avoirs en compte courant à vue. L'émission d'obligations à terme est pour ainsi dire inconnue en Hollande. Les caisses centrales bonifient à leurs caisses affiliées 1 $\frac{3}{4}$ % jusqu'à 1 $\frac{3}{4}$ % en compte à vue et 2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{3}{4}$ % pour les placements à long terme. Pour les avances éventuelles aux caisses, elles prélèvent 3 $\frac{1}{2}$ %. Comparativement à la somme des bilans, les frais généraux sont minimes aussi bien dans les caisses qu'à la centrale, ce qui explique que malgré la marge restreinte entre les taux créanciers et débiteurs de bons bénéfices peuvent être encore réalisés.

Les caisses Raiffeisen néerlandaises fonctionnent avant tout comme caisses d'épargne et de crédit d'exploitation. Elles ne pratiquent pour ainsi dire pas le crédit hypothécaire. Durant la guerre, l'agriculture hollandaise a pu se désendetter. Un vaste travail de reconstruction, de perfectionnement et de développement a été entrepris. Il a été entravé jusqu'ici par le manque de devises. Lorsqu'il pourra se déployer complètement, l'agriculture, grâce aux caisses Raiffeisen, disposera des moyens financiers utiles.

* * *

Les premières caisses néerlandaises qui se sont constituées en 1898 et 1899 ont pu déjà commémorer leur cinquantenaire. Fondées également tout au début, les deux centrales viennent également de

fêter leur jubilé. La Fédération d'Utrecht en 1948 et celle de Eindhoven en 1949. Cette dernière manifestation eut lieu à Eindhoven les 23 et 24 juillet dernier, dans le cadre de la première Exposition d'agriculture des Pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Les Fédérations Raiffeisen de ces trois pays y avaient été naturellement conviées, ainsi que l'Union Raiffeisen suisse. Ce fut une manifestation imposante à la gloire de l'agriculture, de ses organisations coopératives en général et des caisses Raiffeisen en particulier. Au cours des diverses séances solennelles, d'importants discours furent prononcés par les ministres de l'agriculture des trois pays constituant le Benelux et par de nombreux représentants des autorités civiles et religieuses. M. Heuberger, directeur, transmit également les félicitations et les vœux des raiffeisenistes suisses.

Cette manifestation remarquablement organisée mit particulièrement en évidence l'importance du rôle que jouent les caisses Raiffeisen dans l'économie des Pays-Bas et leur contribution considérable à l'amélioration des conditions matérielles et morales de la population rurale. Elle fut aussi l'expression du bon esprit qui préside aux relations entre les caisses locales et leurs centrales ainsi que de la fidélité de celles-ci à l'idéal de Raiffeisen. Particulièrement frappante est également la considération et la bienveillante sollicitude que témoignent les milieux gouvernementaux et l'appui moral sans réserve qu'elles accordent à ces organisations de véritable entraide coopérative rurale. Les caisses Raiffeisen suisses ne peuvent sur ce plan qu'envier leurs sœurs néerlandaises.

Le hors-d'œuvre varié

Parlons aujourd'hui de

la confiance.

La confiance est un noble sentiment, la plus haute marque d'estime que l'on puisse faire à quelqu'un. Elle est une expression de la charité chrétienne. Mais la confiance ne se donne qu'à bon propos. Le Larousse en donne la définition suivante : assurance dans la probité de quelqu'un. La véritable confiance sera donc un sentiment raisonné, et on en fera un usage réfléchi. Il faut bien connaître celui en qui l'on place sa confiance. Le bien connaître d'abord, l'observer ensuite afin de juger s'il s'en montre toujours digne. La confiance n'exclut pas le

contrôle. Au contraire elle l'appelle : on surveille ce que l'on aime et considère !

La confiance s'en va...

Ce slogan contient certainement une part de vérité. En politique, en affaire, la première place revient trop souvent au plus habile, au plus malin. L'intelligence ne suffit pas, elle doit se doubler de probité. Car tout dans la vie suppose la confiance mutuelle. On connaît l'exemple classique: le mécanicien de la locomotive, le pharmacien, l'épicier, qui tous pourraient se livrer à de sinistres exploits... A tous on fait cependant spontanément confiance, et ils la méritent.

Confiance oui, mais sans excès...

Comme en toute chose, il faut tenir ici aussi le juste milieu. L'homme n'est pas infailible. Il commet des erreurs. Même l'homme foncièrement honnête sera parfois l'objet de tentations, de défaillances peut-être. Nombre d'actes illicites ont été commis à la faveur d'incompréhensibles excès de confiance. Combien de gérants, d'hommes de confiance se sont laissés aller à commettre des irrégularités parce qu'ils ne se sentaient pas contrôlés. Et celui qui n'est pas fidèle dans les petites choses ne l'est bientôt plus dans les grandes. La pente est glissante pour celui qui ne se sent pas soutenu.

Confiance = contrôle, correction.

Le propriétaire qui confie l'exploitation de son entreprise à un gérant ; le capitaliste qui remet ses fonds à une ban-

que ; le paysan qui met son bétail à l'alpage : tous font confiance en quelqu'un. Ils réclament tout naturellement de leurs mandataires des comptes qu'ils vérifient et approuvent. Personne ne s'en offusque. On considère cela comme tout naturel, comme absolument correct. Il n'en sera pas autrement à la caisse Raiffeisen.

La confiance exclut la légèreté...

Aucune affaire ne sera faite à la légère. Les opérations se traiteront toujours au local de la caisse. On se gardera de remettre de l'argent au caissier hors du bureau, sur les champs, la rue. Cette habitude est directement dangereuse. La meilleure mémoire peut faire défaut, des oublis peuvent alors facilement se produire. En ne traitant les affaires qu'au bureau de la caisse, on écartera ces possibilités d'erreurs, de difficultés, d'ennuis, parfois même de pertes d'argent. La confiance, vertu chrétienne, doit aussi aider, faciliter ceux qui en bénéficient.

La confiance implique l'ordre...

L'ordre doit régner à la caisse Raiffeisen. Elle justifie la confiance. Pas de fiches volantes en caisse. Chaque opération sera passée séance tenante, sur le journal et dans le carnet. Le caissier, comme le client, vérifieront soigneusement l'argent qu'ils donnent ou reçoivent. De part et d'autre, les reçus seront soigneusement libellés et vérifiés. En procédant ainsi systématiquement, toute différence de caisse sera évitée. A chaque occasion le caissier confrontera les livrets qui lui sont pré-

sentés avec les folios respectifs des grands livres. Un carnet « au porteur » sera toujours détenu par son propriétaire. Lorsqu'un livret nominatif est laissé en dépôt à la caisse, le titulaire exigera que l'opération qu'il traite y soit immédiatement inscrite, sous ses yeux.

La confiance ne sera pas aveugle...

On ne signera jamais une quittance, un acte quelconque, une reconnaissance de compte sans les avoir lus et approuvés. Une quittance établie au crayon ne sera pas admise. Aucun prélèvement ou versement ne sera opéré sans la présentation du livret respectif, dans lequel les inscriptions seront faites séance tenante. La caisse éduquera ainsi ses clients. Et ces derniers stimuleront les bonnes habitudes et l'esprit d'ordre de leurs hommes de confiance. Les possibilités même d'erreurs ou de fautes seront ainsi écartées d'emblée.

Conclusions.

On ne peut que se réjouir de la confiance dont les dirigeants de nos caisses Raiffeisen sont l'objet. Cette confiance est certainement méritée, car les abus sont excessivement rares. Veillons jalousement à ce qu'il en soit toujours ainsi. Personne n'a le droit de dire : Suis-je le gardien de mon frère ? *Témoigner de la confiance est bien et louable. Mais témoigner une confiance aveugle c'est assumer une responsabilité morale, se rendre complice peut-être de fautes, voire même d'actes illicites.*

pp.

Le Raiffeisenisme en marche

Face à la centralisation financière croissante qui s'opère actuellement, la population rurale éprouve de plus en plus le besoin de placer son argent sur place dans des organisations qui lui sont propres, de gérer et de contrôler elle-même, démocratiquement, son épargne et son crédit. C'est ce qui ressort du réjouissant développement que notre mouvement continue à enregistrer.

Dans tous les cantons, les caisses Raiffeisen ont réalisé l'an dernier de nouveaux progrès. Les dépôts confiés sont en importante augmentation. Les crédits rationnels qu'elles distribuent sont toujours plus considérables. Les réserves prennent de la consistance et permettent d'appliquer aux sociétaires des conditions de taux toujours plus favorables. 11 nouvelles caisses se sont constituées en 1949 portant à 891 le nombre des caisses

Raiffeien disséminées sur tout le territoire de la Confédération.

Durant les deux premiers mois de l'année en cours, le mouvement a pris également un nouvel et prometteur élan. Les assemblées générales des caisses locales révèlent partout une recrudescence d'intérêt de la part des sociétaires et de la population rurale en faveur de leur petite banque locale.

Enfin, la vitalité du mouvement se traduit par de nouvelles conquêtes :

Le canton des Grisons, qui depuis des années détient le record de fondations, en annonce encore deux en février, à Versam et à Santa-Maria, ce qui porte à 62 le nombre actuel des caisses fédérées. St-Gall fait part de la naissance de la 78^{me} caisse, à Lüchingen dans la vallée du Rhin. En Argovie, un nouvel anneau (Oberrüti) a été ajouté à la chaîne des 92 caisses que compte déjà ce canton. Et Zoug inscrit également une nouvelle recrue à son palmarès, celle de Rotkreuz,

village qui s'est détaché d'une autre caisse dont le rayon d'activité était trop vaste.

Enfin, Neuchâtel, où le mouvement a pris ces dernières années un remarquable élan, fait part de la fondation d'une 29^{me} caisse à Colombier.

Nous souhaitons à toutes ces benjamines une cordiale bienvenue dans la grande famille raiffeiseniste suisse ainsi qu'une fructueuse activité et un heureux développement.

Principales étapes du Mouvement Raiffeisen suisse

1900 — 1949

- 1900 Fondation de la première Caisse Raiffeisen suisse à Bichelsee (Thurgovie) par le curé Traber.
- 1902 21 Caisses sont déjà en activité ; sur l'instigation du pionnier Traber elles créent l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

- 1912 La Caisse centrale conquiert son autonomie.
- 1917 Création du Secrétariat permanent de l'Union avec organisation adéquate de l'Office fiduciaire et de revision.
- 1920 Achat d'un immeuble à St-Gall où l'Union installe ses bureaux.
- 1928 Commémoration du 25^{me} anniversaire de fondation de l'Union, en présence des présidents du Conseil national et du Conseil des Etats.
- 1930 Mort du pionnier raiffeiseniste curé J.-E. Traber.
- 1931 Agrandissement du bâtiment de l'Union.
- 1942 Fondation de la coopérative de cautionnement.
- 1943 Commémoration du 40^e anniversaire de la naissance de l'Union. 731 Caisses affiliées, Fr. 540,5 millions de bilan, Fr. 20 millions de réserves.
- 1944 Création de la Caisse d'allocations familiales.
- 1947 L'assemblée des délégués de l'Union édicte de nouveaux statuts-type consacrant à nouveau les principes Raiffeisen.
- 1948 Adoption de ces statuts par les assemblées générales des Caisses locales.
- 1948 La communauté Raiffeisen honore la mémoire du pionnier Traber en apposant une plaque commémorative à Hombourg (Thurgovie).

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

Un jubilé à Courtételle

(Jura bernois)

La caisse Raiffeisen de Courtételle vient de terminer l'importante étape d'un quart de siècle d'activité. Ses dirigeants ont éprouvé le besoin de considérer le chemin parcouru et d'établir une fois la statistique des chiffres et des résultats matériels obtenus face au bilan moral de l'activité économique et sociale déployée durant cette première phase de son existence. En mettant publiquement en relief les salutaires effets de la solidarité et de l'entraide villageoise dans le domaine de l'épargne et du crédit, ils témoignaient du même coup l'évidente utilité et la place prépondérante de la caisse de crédit mutuel dans l'économie de la communauté rurale indépendante.



Tel était le sens de la manifestation commémorative organisée à Courtételle le dimanche 12 février, à 13 h. 30, dans le cadre de la 25^{me} assemblée générale de la caisse locale. Elle se déroula à la Halle de gymnastique où les décorations enguirlandaient artistiquement les armoiries communales et les deux drapeaux jurassien et national. Plus de 160 participants sur 181 sociétaires.

Séance administrative.

Après avoir annoncé l'importance historique de l'assemblée du jour et rappelé solennellement l'événement de la fondation d'il y a 25 ans, l'alerte président de direction, M. Joseph Cuttat, salua les hôtes de marque et l'assistance compacte dont une vingtaine de dames. Avec sa verve coutumière, il liquida fort habilement la partie administrative de l'ordre du jour.

Le procès-verbal détaillé et précis de M. Schindelholz, secrétaire, ne suggéra aucune remarque. Du rapport substantiel du président de direction sur l'activité de l'institution en 1949 et de l'exposé de l'émérite caissier, M. Joseph Membrez, nous extrayons les chiffres suivants qui concrétisent éminemment la considération dont la caisse est entourée et les bienfaits qu'elle distribue :

Le chiffre du bilan ascende à Fr. 1,402,299.—. Les 672 déposants ont constitué un capital d'épargne de 1,252,930.—. Le bénéfice de Fr. 6,651.— porte les réserves à Fr. 46,493.—. Le mouvement d'affaires se chiffre à Fr. 1,8 million.

Aussi, c'est d'un air bien satisfait que le président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Cordelier, à qui revenait le mandat de proposer l'approbation des comptes et du bilan, donna connaissance de son rapport concis, bref et objectif, avec propositions concrètes qui furent ratifiées à l'unanimité. Le paiement rapide de l'intérêt des parts sociales mit le terme à l'ordre du jour statutaire.

Commémoration du 25^{me} anniversaire.

Et sans relais se déroula la partie commémorative que présida avec tact et compétence M. l'abbé Cordelier, le zélé et très estimé curé de la paroisse. En termes choisis et en historien précis, il fit passer tout le film des 25 ans d'activité de l'institution, commençant par la lecture du procès-

verbal de fondation du 2 février 1925, relatant les mérites du conférencier propagandiste de la semence raiffeiseniste, M. l'abbé Montavon, du premier président, le nonagénaire et toujours vaillant M. François Membrez — qui reçut des mains de sa petite-fille une gerbe de fleurs avec une bouteille « d'élixir de longue vie » —, du caissier fondateur, M. Léon Membrez, proclamant le courageux esprit d'initiative des 76 fondateurs dont les 37 encore présents furent vivement honorés. L'assistance se recueillit alors dans la pensée des disparus. Brossant ensuite le tableau des premiers résultats acquis, l'orateur mit en évidence le triomphe des dernières hésitations et la course au succès, sans aucune défaillance, sans la moindre petite perte, dans la ligne des principes chrétiens qui régissent les caisses Raiffeisen suisses et sous l'égide paternelle de l'Union suisse en qui il voit l'élément indispensable au développement de l'œuvre. Il dit le merci à tous ceux qui sont actuellement à la tâche et qui continuent, comme leurs aînés, à mettre fidèlement en honneur le principe de l'accomplissement des fonctions à titre honorifique. Mais il fit mentir l'aphorisme qui dit que « la reconnaissance n'est pas une vertu républicaine » en remettant un souvenir dédié aux deux membres dirigeants en fonction depuis 25 ans :

M. Joseph Cuttat, président de direction, M. Louis Joliat, vice-président de surveillance.

Et dans une péroraison de haute élévation de pensée sur le thème chrétien : « Si Dieu ne garde la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui s'y dévouent », l'orateur fit appel à la reconnaissance envers Celui qui seul est juge de nos œuvres.

Les allocutions des invités bénéficièrent alors d'une atmosphère élevée et d'une chaude sympathie. Le représentant de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, ouvrit les feux en traduisant sa joie de se retrouver dans son Jura aimé, apporta le message cordial avec les félicitations chaleureuses des organes dirigeants de l'Union Raiffeisen suisse et se plut à faire entendre la bonne nouvelle raiffeiseniste en rappelant la mission financière et économique, sociale et morale de la caisse locale dans le cadre de l'économie de la commune autonome, mission que remplit brillamment la caisse de Courtételle dans l'harmonie parfaite avec l'Union centrale. Concrétisant la gratitude de cette dernière, il remit à la caisse jubilaire le traditionnel diplôme d'honneur accompagné des vœux sincères pour un avenir plus brillant encore.

M. l'abbé Montavon, pionnier raiffeiseniste en terre jurassienne, avait peine à penser que 25 ans s'étaient déjà envolés depuis le jour où il déposa les germes de l'œuvre à la suite de sa conférence d'orientation à Courtételle. Il remémora des souvenirs précis, loua les énergiques initiateurs qui « ont su mettre la Providence dans leur jeu » et dont les succès sont fruits de la voie droite sur le chemin du dévouement et de la charité chrétienne. Dans un rapprochement heureux avec le cinquantenaire de la fondation de la première caisse Raiffeisen suisse à Bichelsee (Thurgovie), il magnifia l'initiative du pionnier suisse, le curé Traber, qui, pour

lutter contre l'affairisme et le réalisme de l'esprit moderne, construisit son œuvre sur l'idéal du devoir dont la perle est la gratuité des fonctions : anneau qui ne saurait se perdre sans rompre toute la chaîne des principes fondamentaux, entraînant la ruine de tous les efforts. Et l'orateur de conjurer les raiffeisenistes à garder cette cuirasse sans faille, sans la moindre fissure pour résister à toute attaque ouverte ou sournoise.

M. Léon Membrez avait plusieurs titres à prendre la parole : enfant du village puis instituteur, fondateur de la caisse et premier caissier. Conscient des tâches sociales de l'heure, le jeune pédagogue de 1925 comprit la nécessité de la coopération dans la vie rurale et tout spécialement dans le domaine de l'épargne et du crédit. Ce fut lui qui suscita le groupement des initiateurs appelés à mettre l'association sur pied. Aussi fut-il fier de rappeler tous ses souvenirs agrémentés de détails pittoresques et de constater le chemin parcouru pour le bien de la communauté tout entière. Mais M. Membrez parla encore au titre de président de la Fédération jurassienne dont il apporta le message de félicitations à l'un des fleurons parmi les caisses affiliées. Et comme signe tangible, il remit une assiette souvenir aux armes jurassiennes à la caisse locale et un portefeuille dédié aux deux vaillants vétérans déjà cités pour leurs 25 ans d'activité ininterrompue au sein des conseils.

Tous les orateurs furent chaleureusement applaudis puis remerciés par le président qui sut tirer la quintessence de chaque exposé et clôtura cette joute oratoire par un mot d'ordre digne de la pensée chrétienne des Raiffeisen et des Traber : Si le modernisme économique et capitaliste fait passer l'affaire avant l'œuvre, l'argent avant l'homme, l'économie conçue par les raiffeisenistes doit céder le pas aux valeurs morales. L'argent ne doit pas commander. Il ne s'agit pas de s'enrichir, mais de servir.

La partie récréative.

Mais il fallait également marquer l'heureux événement par quelques saines réjouissances. Aussi, les participants furent-ils conviés à un goûter savoureux offert par la caisse chez les deux restaurateurs raiffeisenistes du village, à la « Couronne » et à la « Croix-Blanche ». Une gaité de bon aloi régna dans les deux établissements où fusèrent les chants du pays.

Les échos d'une journée si bien réussie se répercuteront sur le nouvel enthousiasme dont bénéficiera l'œuvre locale chère entre toutes.

Fx.

Nuvilly

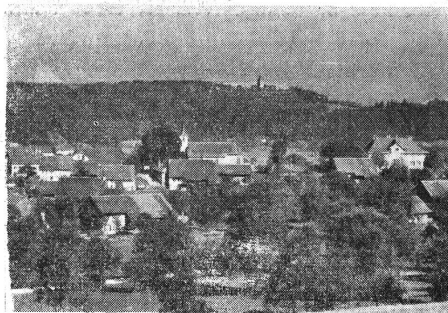
(Fribourg) Jubilé

Le dimanche 12 février 1950 restera inscrit en lettres d'or dans les annales de la caisse de Nuvilly. Notre petite banque villageoise, qui compte actuellement 37 sociétaires, célébrait à l'occasion de son assemblée générale annuelle, le 30^e anniversaire de sa fondation. Pour ce jubilé, les organes dirigeants avaient invité les caisses voisines d'Aumont, de Murist et de Sassel. L'Union centrale à St-Gall était

également représentée par M. Serex, vice-directeur.

L'assemblée ordinaire se déroula selon le rite habituel avec approbation des comptes. Le bilan se monte à 284,400.— francs, avec Fr. 16,400.— de réserves. Au cours de ses 30 ans, la caisse a traité pour 6,6 millions d'affaires.

Après l'assemblée ordinaire. M. Aloys Bondallaz, président, ouvrait la fête jubilaire. Il souhaita, en termes aimables, une cordiale bienvenue à ses invités, auxquels était venu se joindre M. l'abbé Overney, révérend curé de Nuvilly. Puis il fit un exposé historique de la caisse, fondée sur l'instigation de M. l'abbé Sapin alors curé à Murist, le 11 janvier 1920. Il adressa un hommage de reconnaissance aux vingt membres fondateurs et à MM. les curés Berset, Porchel et Dougoud qui dépensèrent beaucoup de zèle et de dévouement à la gérance de la caisse. Il rappela avec émotion le souvenir de M. Gustave Chuard qui fut président dès le début et que la mort nous a ravi au cours de l'exercice écoulé. Une minute de silence fut observée pour rappeler le souvenir des membres défunts. Le président présenta également ses plus vifs remerciements aux comités et aux sociétaires. Il félicita M. Louis Mugny, le dévoué caissier, de la compétence avec laquelle il accomplit ses fonctions et le pria d'accepter la charge de major de table. Ce dernier inaugura ses fonctions par un spirituel speech et releva le bel esprit de collaboration, d'entraide et de confiance qui existe entre les organes dirigeants et les sociétaires.



M. Serex, délégué de l'Union centrale, dans un éloquent et vibrant discours, rappela les principes de base de l'activité du mouvement raiffeiseniste qui permettent la fondation, dans nos villages, de petites banques locales convenant à notre esprit romand et fédéraliste. Elles réalisent pleinement notre devise nationale : « Un pour tous, tous pour un ». Depuis un demi-siècle environ 900 caisses affiliées ont été fondées en Suisse, dont 63 dans le canton de Fribourg. Ce grand succès témoigne de la popularité, de l'utilité et de la sécurité qu'offre cette organisation bancaire. Puis M. Serex apporta le salut et les félicitations de l'Union centrale et remit un symbolique cadeau à MM. François Monnerat et Pierre Broye, membres du comité depuis la fondation. La société reçut également un magnifique diplôme en témoignage de sa collaboration et de sa fidélité. L'impressionnante allocution de M. Serex remplit d'enthousiasme le cœur de tous les sociétaires qui désormais porteront avec

plus de joie et de fierté le flambeau raiffeiseniste.

MM. les présidents des sociétés invitées apportèrent ensuite tour à tour leurs vœux et leurs félicitations.

M. le curé de Nuvilly exprima toute la joie qu'il ressent à voir ses paroissiens unis par un bel esprit d'entraide financière, esprit qui pourrait être développé encore plus dans le cadre de la paroisse.

Une savoureuse collation, servie par M. Mooser, tenancier de l'hôtel de l'Union, fut très appréciée.

Entre tous les discours, qui louèrent à leur juste valeur les principes raiffeisenistes, notre major de table cita avec humour de nombreux aphorismes sur l'argent, la meilleure et la pire des choses. Avec verve et dynamisme, notre sympathique caissier nous conta vers, proverbes et histoires amusantes dont nous rions encore... M. Raymond Berchier, délégué de la caisse d'Aumont, agrémenta cette fête jubilaire en interprétant avec goût et art deux touchantes chansons célébrant la foi et le labeur du paysan.

Invités, dirigeants et sociétaires emportent de cette assemblée un radieux souvenir qui permet les meilleurs augures pour le développement futur de notre caisse.

A. Bd.

Compesières

(Genève)

Notre caisse a tenu le 5 février sa 24^e assemblée générale statutaire dans la salle communale de Bardonnex ; 92 membres étaient présents sur les 137 sociétaires que compte la caisse.

M. Louis Badel, président du comité de direction, présente son rapport. Il évoque tout d'abord le souvenir de deux membres décédés : MM. François Genecand et Marcel Munier.

Il rappelle que M. Munier, membre fondateur de notre caisse, fut le premier président du comité de direction, fonction qu'il exerça pendant 20 années. Il s'était donné de tout cœur à notre institution et son souci constant fut de développer le plus possible son activité tout en assurant sa sécurité dans l'esprit strict des statuts. Nous nous efforcerons de suivre la voie qu'il a tracée pour la diffusion de l'esprit raiffeiseniste.

Le président fait ensuite un exposé rétrospectif de l'année 1949 ; en général les récoltes ont été déficitaires en raison de la sécheresse persistante, à l'exception toutefois de la culture du blé qui a été d'un rendement exceptionnel.

L'activité de la caisse s'est traduite par une augmentation de sociétaires ; le mouvement d'affaires est resté à peu près égal à celui de l'exercice précédent. Le bilan se monte à Fr. 961,974.15 ; le bénéfice brut a été de Fr. 8,179.70 sur lequel Fr. 675.— ont été prélevés pour servir l'intérêt maximum de 5 % aux parts sociales. Le bénéfice net de Fr. 7,646.35 a été porté à la réserve statutaire qui s'élève au chiffre réjouissant de Fr. 71,632.85.

Le caissier, M. Ch. Boymond, donne le détail des postes du bilan et du mouvement de chacun d'eux. Il enregistre avec

satisfaction que le chiffre des obligations à terme a passé de Fr. 270,500.— à Fr. 304,000.— et souligne que c'est surtout sur ces sommes stables déposées à terme que le comité peut s'appuyer pour examiner l'octroi de crédits aux sociétaires. Il souhaite que le 25e exercice dans lequel la caisse est entrée se couronne par un bilan en progression et des résultats toujours plus encourageants.

M. le curé Adrien Dusseiller, président du conseil de surveillance, s'associe au souvenir du regretté Marcel Munier ; il rappelle avec quel sentiment chrétien notre ami dirigeait la caisse et conseillait ceux qui avaient recours à ses services.

Les séances du conseil de surveillance ont eu pour objet l'examen des crédits accordés et des garanties s'y rapportant ; tout a été trouvé en règle.

Les comptes sont alors adoptés et il est ensuite procédé au paiement de l'intérêt aux parts sociales. Puis l'assemblée étant levée, les assistants se séparent après avoir trinqué le traditionnel verre de l'amitié.

C. B.

JUSSY

(Genève)

Pour un chroniqueur œuvrant pour le bien de son coin de terre qu'il chérit par-dessus tout, il n'est pas de plus beau cadeau que de recevoir le jour de l'An le bilan de l'an passé de la petite banque locale. Surtout si, comme c'est le cas cette fois, on enregistre des résultats encore jamais acquis. C'est la preuve irréfutable de la compréhension communale et des services toujours plus grands rendus par notre mouvement raiffeiseniste. Malgré les appréhensions de certains, le système du paiement des blés par notre caisse s'est révélé excellent et a amené de l'eau au moulin. Notre institution a connu un regain appréciable d'activité et nos producteurs une sécurité pour leur argent liquide.

Le nombre de nos membres a passé de 96 à 102, sans démissions et avec 6 nouvelles admissions.

Les dépôts confiés ont augmenté de 25 564 francs. Le nombre des carnets d'épargne a passé de 204 à 223, et il a été distribué 11 carnets pour nouveaux-nés.

Nous notons une augmentation de 5 000 francs sur les prêts sur nantissement et de 13 280 francs sur les créances hypothécaires. Notre service de comptes-courants a également fortement augmenté. Les comptes débiteurs ont atteint un montant supérieur de 31 200 francs et les comptes créanciers de 48 148 francs, nous faisant collaborer avec tous nos domaines agricoles, nos artisans, nos commerçants, nos sociétés locales, notre paroisse et notre commune.

Les organes dirigeants ont tenu neuf assemblées et accordés le long de l'exercice trois nouveaux crédits en compte courant et cinq nouveaux prêts à terme.

Après avoir payé les droits et contributions, en augmentation de 500 francs, et les frais d'administration en baisse de 15 francs, le matériel étant tout amorti, le bénéfice a été de 559 francs plus fort qu'en 1948 et porte nos réserves à quinze

mille francs. Les membres, tous abonnés au *Messenger Raiffeisen*, toucheront un intérêt de 5 % pour leurs parts sociales. Le total du bilan, en augmentation de 76 696 francs, passe de 447 899 à 524 596 francs.

Le caissier a effectué 1159 opérations représentant un mouvement général de 2 417 618 fr. 78 contre 1 256 457 francs en 1948. Ces dernières précisions ne montrent-elles pas le magnifique essor de notre « Raiffeisen » et, mieux que des paroles, ne prouvent-elles pas le rôle important joué dans l'économie communale par nos caisses de crédit mutuel ?

Qu'elles vivent et poursuivent leur magnifique tâche d'entraide sociale, tels sont nos vœux les plus chers.

Nous ne pourrions terminer cette chronique sans remercier le caissier, M. Philippe Loup, pour son grand travail et son inlassable dévouement et lui dire au nom de tous les raiffeisenistes jussierands notre grande gratitude.

Jissuy.

Domdidier

(Fribourg)

La 34e assemblée de notre caisse locale s'est tenue dimanche après-midi 12 février 1950, à l'école de Domdidier, sous la présidence de M. Maurice Chardonens. L'assistance est particulièrement nombreuse.

M. Robert Godel donne alors lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Puis nous entendons le rapport du comité de direction. Il nous est présenté par son président, M. Maurice Chardonens qui, après avoir fait, avec une clarté et une concision remarquables, le point de la situation sociale et économique vue du plan mondial au plan local, relève le résultat réjouissant du dernier exercice de notre caisse locale. Il remercie débiteurs et épargnants et exprime sa gratitude au caissier ainsi qu'à ses collègues des deux comités. En terminant, il souhaite que les caisses Raiffeisen en Suisse déploient une activité toujours plus féconde sous le signe de la solidarité paysanne et de l'esprit coopératif villageois.

Dans son brillant exposé qui succède à celui du président et en forme de complément. M. Robert Godel, caissier, constate qu'en dépit de certaines circonstances défavorables, sécheresse, récoltes déficitaires, la plupart des postes du bilan sont en progression. Cette augmentation, argumente M. Godel, démontre l'esprit de solidarité de notre population et apporte la preuve qu'elle a conservé le sens de la prévoyance personnelle et de l'épargne individuelle, premiers éléments de sécurité.

Le rapport du conseil de surveillance, présenté par son dévoué président M. Cyprien Godel, permet de porter un jugement général sur l'activité et la situation de l'institution. Sur sa proposition, les comptes sont adoptés.

La caisse compte 94 sociétaires ; le bilan est de Fr. 592,028.19 avec un roulement de Fr. 501,701.43. Le bénéfice de Fr. 1,506.80 a été viré aux réserves qui se montent à Fr. 33,169.55.

On passe ensuite au renouvellement partiel des deux comités. M. André Bes-

son décline une réélection comme membre du comité de direction. Il a fait partie du conseil de surveillance dès le 19 février 1924 jusqu'au 26 avril 1931, et dès ce moment comme secrétaire du comité de direction, à l'entière satisfaction de chacun. Aussi le président lui témoigne-t-il au nom de tous les sociétaires, sa plus profonde reconnaissance. M. Vital Fornerod est alors élu en remplacement de M. André Besson et MM. Joseph Dubey et Albert Goden sont confirmés pour 4 ans dans leurs fonctions de conseillers. L. G.

St-Ursanne

(Jura bernois)

Notre caisse a tenu dimanche 29 janvier sa 17e assemblée générale à l'Hôtel des Deux-Clefs. Forte d'une soixantaine de participants, cette belle réunion de sociétaires a entendu, après les salutations d'usage et un procès-verbal de parfaite tenue, un excellent rapport d'activité de son président M. Xavier Marchand. Puis le caissier, M. Georges Cramatte, a présenté les comptes annuels 1949. Sur proposition du président du conseil de surveillance, M. Léon Buchwalder, comptes et bilan ont été approuvés à l'unanimité.

Les commentaires du caissier permettent de constater que la caisse continue son heureux développement et que le dernier exercice a été tout particulièrement important. Le chiffre d'affaires atteint en effet Fr. 1,946,000.—, presque les 2 millions. Le bilan totalise Fr. 781,000.—, avec la notable augmentation de Fr. 180,000.— sur celui de l'exercice précédent. Le bénéfice, versé intégralement au fonds de réserve, se monte à Fr. 3,071.—. Voilà des chiffres éloquentes.

Au cours de la séance, des élections statutaires ont maintenu en fonctions, par une marque unanime de confiance et d'estime, M. Xavier Marchand, président du conseil de direction, MM. François Miserez de Montmelon et Gilbert Paupe de La Cernie, tous deux membres du même organisme, et M. le doyen S. Stékofer, membre du conseil de surveillance. Ces personnes dévouées et compétentes méritent cette confirmation et les félicitations les plus sincères.

Notre caisse Raiffeisen jouit d'une grande confiance auprès de toutes les couches de la population de la ville et des localités avoisinantes, comme d'ailleurs aussi auprès des autorités des communes de sa circonscription. Elle devient, avec plus d'importance chaque année, la banque locale d'épargne et de crédit qui gère sans spéculer, prête sous bonne garantie, conserve une forte liquidité. Elle rend service aux débiteurs et aux épargnants du Clos-du-Doubs qui, sur place, peuvent régler leurs affaires ou déposer leurs avoirs à de bonnes conditions de taux. Cette institution coopérative, fondée depuis 16 ans, recrute ses membres aussi bien dans la classe paysanne que parmi les ouvriers. Bien qu'elle compte déjà 102 sociétaires, elle grossira encore ses rangs, car elle est appelée à rendre de plus en plus service à toutes les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à elle. C.

Les Genevez

(Jura bernois*)

Dimanche 29 janvier, notre caisse tenait son assemblée annuelle, laquelle fut bien revêtue et bien intéressante. Une fois de plus les nombreux adhérents purent constater la marche normale, même ascendante, de cette louable et bienfaisante institution. Fidèle à son but et aux principes éprouvés qui sont à sa base, elle ne cesse de promouvoir l'épargne au sein de notre population laborieuse. En contrepartie, elle procure à ses membres des facilités de crédit à des conditions très avantageuses. C'est ce qui ressortit pleinement de l'excellent rapport du président de la direction, M. A. Rebetez, et de l'exposé du caissier, M. C. L. Aubry.

Maintien de l'effectif des membres, augmentation sensible de l'épargne, développement des prêts et crédits, confiance accrue de nos gens, telle est en résumé toute l'activité de notre caisse pendant l'exercice écoulé.

En sa qualité de président du conseil de surveillance, M. le curé Froidevaux fit approuver les comptes ainsi que le bilan se montant à Fr. 503,407.—, avec un bénéfice net de Fr. 2,758.—. Celui-ci est entièrement versé aux réserves qui passent à Fr. 12,405.—. Les opérations de caisse s'élevèrent à 976 et portent sur une somme de Fr. 760,000.—.

Aux élections statutaires bisannuelles, MM. Abel Rebetez et Henri Maillard furent confirmés à la direction et M. le révérend curé à la surveillance.

Belle et bonne journée pour notre petite banque locale qui peut regarder le passé avec la satisfaction du devoir accompli, et l'avenir avec sérénité. A.

Orvin

(Jura)

C'est samedi 11 février, à 20 h., que notre caisse tint ses assises annuelles. 34 membres représentant 40 parts sociales

répondirent à l'appel. Il est regrettable de constater le désintéressement de certains membres, qui chaque année figurent sur la liste des absents, sans excuse, par conséquent amendables. L'assemblée suivit avec attention les commentaires donnés par le caissier sur les divers chapitres du bilan. Il ressort de son exposé que si le roulement a quelque peu fléchi, le bilan par contre a augmenté de Fr. 70,000.— et atteint Fr. 338,000.—. Pourtant c'est au compte de la caisse d'épargne que notre développement est le plus prononcé. Les dépôts de 1949 dépassent de Fr. 37,000.— les retraits et ce compte solde par Fr. 218,000.—. Pour notre 12e exercice, c'est un encouragement. Les obligations atteignent Fr. 230,000.—, cependant que les dépôts en comptes courants se montent à Fr. 770,000.—. Ces trois comptes représentent les fonds qui nous sont confiés par Fr. 319,000.—.

Communications des fédérations cantonales

Fédération vaudoise

Le comité a fixé l'assemblée annuelle des délégués au 15 avril prochain, à Lausanne.

Les caisses vaudoises qui ont dans leurs organes dirigeants (comités, caissier) des membres qui ont terminé depuis la dernière assemblée leurs 25 ans de fonction sont invitées à les annoncer pour le 20 mars prochain au plus tard, au président de la Fédération M. F. Maillard à Corsier sur Vevey.

Fédération jurassienne

Le Comité a fixé la 25e assemblée annuelle des délégués au 23 avril prochain, à St-Ursanne.

L'ordre du jour comprend tout d'abord la séance administrative et de travail, en

matinée à l'Hôtel du Bœuf, puis dîner en commun à la Halle de gymnastique, suivi de la manifestation commémorative du 25e anniversaire de la fondation de la Fédération.

APHORISMES SUR L'ÉPARGNE

Bien des gens confondent épargne avec thésaurisation. La première consiste à confier à la communauté l'argent qu'on n'a pas dépensé, la seconde consiste, au contraire, à frustrer la communauté de la part qui lui revient.

* * *

Au sujet de l'épargne, on vante beaucoup les mérites de la tirelire ; malheureusement, on n'insiste pas assez sur les difficultés de la remplir.

* * *

Beaucoup de parents, soucieux de leurs enfants, leur ont parlé des vertus de l'épargne, mais doivent convenir que, eux-mêmes, s'étant sacrifiés pour les bien élever, n'ont pas pu mettre cette épargne en pratique.

* * *

La prodigalité consiste à vilipender de l'argent qui aurait été cent fois plus utile plus tard s'il avait été judicieusement épargné.

(Tiré du

Bulletin de la Banque cantonale vaudoise.)

FEDERALISME, DECENTRALISATION

Plus les communautés sont petites, mieux elles correspondent à la mesure de l'homme, et, mieux celui-ci conçoit leur mécanisme, leur sens et leur vie. Le premier degré de l'escalier qui conduit à l'ensemble et à la grandeur ne doit pas être trop haut.

C.-F. Ducommun.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Amministrazione diretta e responsabilità dei dirigenti

In seguito alle particolari situazioni economiche degli ultimi decenni, la concezione morale dei singoli individui ha subito importanti evoluzioni. La vecchia onestà è purtroppo sovente considerata come qualche cosa che non s'addice più ai nostri giorni. L'egoismo ha il sopravvento sulla sincerità e sulla tranquillità della coscienza.

Questo stato di cose non deve sfuggire ai dirigenti delle nostre cooperative. La gestione delle istituzioni Raiffeisen esige sempre maggiore prudenza, riserbatezza e sovente circospezione. L'amministrazione generale è diventata più complicata e

sovente il comitato direttivo si trova a contatto con problemi delicati.

Ciò esige dagli organi delle nostre organizzazioni la massima serietà commerciale.

L'applicazione dell'amministrazione diretta — vale a dire della gestione autonoma dei propri capitali, senza l'intervento di terzi — presuppone avantutto che i dirigenti siano in grado ed animati dalla volontà di amministrare i capitali loro affidati con la medesima diligenza come se si trattasse di mezzi propri. Ne deriva che chi non è atto ad amministrare convenientemente i propri beni non potrà mai assumere veste di amministratore negli organi dirigenti della cassa rurale, il cui compito principale è appunto quel-

lo di conservare ed aumentare il patrimonio d'altri.

Solo un'amministrazione diligente ed adatta alle circostanze potrà garantire la legittima difesa delle nostre organizzazioni.

Ciò presuppone però che i dirigenti siano consci della responsabilità assunta. In altre parole ciò significa che nessun membro degli organi dirigenti può o deve sottrarsi dagli obblighi cooperativi assunti facendo allusione a scuse più o meno fondate, come potrebbe essere il fatto di far affidamento sulla coscienziosità e fidata attività dei colleghi del comitato di direzione, del consiglio di sorveglianza e particolarmente del cassiere.

Ogni membro dirigente che non avesse assolto convenientemente le sue funzioni è personalmente responsabile nei confronti della comunità degli eventuali danni derivanti.

Al sorgere della prima difficoltà le critiche non si faranno attendere, ed i soci non mancheranno — a giusta ragione — di far rilevare che i dirigenti avrebbero dovuto procedere con maggior spirito di responsabilità e con la necessaria diligenza.

La concessione e l'amministrazione dei crediti mettono nella dovuta luce l'esistenza o meno di un'amministrazione conscia delle sue responsabilità.

Siamo indotti a limitare la nostra attenzione a questo piccolo settore di attività della cassa rurale — dimenticando per il momento tutti gli altri — perché l'esperienza ci ha dimostrato che lo stesso racchiude rischi particolari.

Premettiamo subito però che — in generale — la maggior parte dei dirigenti delle casse Raiffeisen non devono temere di essere tacciati di leggerezza da parte dell'assemblea generale.

Ciononostante troppo sovente si incontrano casi in cui una politica di credito eccessivamente benevole è fonte di difficoltà per i dirigenti i quali sono costretti a ricorrere, all'ultimo momento, a speciali misure di sicurezza.

Il ceto campagnuolo non affida senz'altro i propri risparmi a colui che offre il miglior ricompensamento, ma desidera esaminare dapprima come vengono impiegati simili capitali. Si pone quindi, involontariamente, la domanda: come è amministrato tale istituto bancario?

Consideriamo infine brevemente i rapporti esistenti tra la cassa rurale locale e l'Unione centrale.

Taluni circoli estranei al movimento raiffeisenista considerano sovente l'attività dell'Unione centrale quale un'ingerenza negli affari interni dell'ente locale.

Per contro non rari sono i dirigenti fautori dell'opinione che il fatto d'esser affiliati all'Unione centrale, e quindi sottoposti alla periodica revisione, giustifica una certa qual noncuranza, vorremmo quasi dire indifferenza nell'assolvimento dei loro compiti. Il legislatore non ha istituito l'istanza di controllo esterna per limitare o rendere superflua l'amministrazione diretta. Lo scopo è quello di permettere di riconoscere pubblicamente, in una maniera oggettiva e tecnicamente esatta la solidità degli enti di credito e di risparmio. Ciò non giustifica affatto una limitazione della responsabilità diretta dei dirigenti. Si vuol unicamente

accertare che si procede rispettando non solo i principi bancari, ma anche quelli statutari.

Sottolineiamo pure il fatto che le manchevolezze nella concessione dei prestiti si constatano in generale troppo tardi, ed i colpevoli ne sono già responsabili.

Il controllo da parte del revisore dell'Unione rappresenta uno sgravio per i dirigenti della cooperativa solo se le osservazioni ed i suggerimenti fatti vengono immediatamente presi in considerazione e se si provvede al sistematico aggiornamento dei singoli incarti.

Notizie brevi

Sabato 4 febbraio u.s. la *cassa rurale di Arvigo* (Calanca) ha tenuto l'assemblea generale ordinaria, sotto la presidenza del signor Margna Silvio, sindaco. I conti vennero approvati dopo un esauriente rapporto presentato dal presidente del consiglio di sorveglianza signor Daldini Massimo e dal cassiere-supplente M. Rev. Don Wolf.

Il sig. Giudici, revisore, portò il saluto dell'Unione centrale ed espose in una breve allocuzione lo sviluppo generale registrato dal movimento raiffeisenista elvetico e cantonale nel 1949.

Il congresso Raiffeisen 1950. Il consiglio di amministrazione dell'Unione centrale ha deciso di organizzare la 47ma assemblea generale ordinaria delle casse rurali, durante i giorni 25/26 giugno p.v. a Lugano.

Per la prima volta negli annali del movimento raiffeisenista nazionale una città ticinese ospita le centurie raiffeiseniste. Sin'ora solo le città di Interlaken, Friburgo, Montreux, Ginevra, San Gallo e Lucerna accolsero — a turno — i delegati del più importante movimento cooperativistico nazionale di mutuo credito e risparmio.

Attività degli organi dell'Unione

I consigli direttivi dell'Unione centrale, riunitisi in seduta il 24/25 gennaio u.s. hanno esaminato ed approvato i conti annuali 1949 della Cassa centrale i quali presentano una somma di bilancio di franchi 199,512,520.79 (nel 1948: 185 milioni), con un movimento generale di oltre 1,053 milioni di franchi.

Il beneficio netto fu di Fr. 604,334.87 (1948: 608,300.—). E' prevista la distribuzione di un interesse del 4% alle quote sociali, mentre al fondo di riserva, cifrantesi a Fr. 3,500,000.—, saranno devoluti Fr. 300 mila.

Il consiglio di amministrazione ha

inoltre preso atto della dichiarazione di entrata nell'Unione della cassa rurale di *Castel San Pietro*, constatando contemporaneamente con piacere che nel 1949 vennero fondate 11 nuove casse locali. Al 31 dicembre si contarono ben 891 affiliate.

* * *

Sfogliando la Guida

Art. 8. — *La partecipazione all'assemblea generale da parte dei membri è obbligatoria; coloro che sono assenti senza giustificazione pagano un'ammenda secondo il regolamento.*

Questa disposizione potrebbe a prima vista sembrare un pochino dittatoriale. La Cassa rurale, a differenza di qualsiasi altra istituzione finanziaria, trova la sua ragion d'essere nella persona, nei suoi membri, nella loro collaborazione. Tutti sono eguali, tutti hanno uguali diritti. Indipendentemente dalle sue capacità finanziarie, un membro può avere una sola quota sociale, ha quindi diritto ad un sol voto. La responsabilità illimitata assunta dagli associati trova in questa disposizione in un certo qual senso la sua contropartita.

Il socio deve perciò esercitare i diritti che gli sono conferiti a suo esclusivo vantaggio. Abbandonando quel deprecato spirito di indifferenza, ogni socio collabora al miglioramento ed all'ulteriore sviluppo di una istituzione sorta per volere della popolazione stessa, salvaguardando contemporaneamente i propri diritti.

Domande e risposte

Domanda: Chi assume la responsabilità di eventuali perdite derivanti all'occasione di eccedenze sul limite di credito fissato?

Risposta: Se il cassiere effettua degli sborsi per importi superiori al limite di credito accordato egli si assume personalmente la responsabilità per eventuali perdite che ne derivassero.

Taluni cassieri, eccessivamente tolleranti hanno già fatto svariate esperienze in merito.

I rischi inerenti ad eccedenze sul limite di credito sono numerosi e di differente natura. Supponiamo, a titolo d'esempio, che il cassiere effettua dei versamenti superiori all'importo del credito accordato ad un ente pubblico, ritenendo che non esista alcun pericolo trattandosi di un'istituzione a responsabilità illimitata.

La garanzia primitiva offerta dal mutuatario non copre però simili eccedenze di credito!

Il cassiere è senz'altro il principale responsabile per perdite derivanti da simile stato di cose; sottolineiamo però il fatto che gli organi dirigenti assumono egualmente parte della responsabilità qualora l'irregolarità non venne rilevata per mancanza di periodici precisi controlli, oppure allorché pur avendone presa conoscenza non domandarono la immediata regolarizzazione della partita.